



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement d'une souscription publique pour la préservation de l'autorail Renault ABH8 201 des chemins de fer Corse

Fédération des Amis
des Chemins
de fer Secondaires

SIRET
784 286 718 00035

APE 9499Z

Opérateur de voyages
N° IM075140065

N° TVA :
FR 36 784 286 718

La Fédération des Amis des Chemins de fer Secondaires (FACS) poursuit ses activités de sauvegarde et de préservation du patrimoine ferroviaire

Depuis sa création, la FACS a sauvegardé 12 locomotives à vapeur dont 4 classées MH, qui ont été mis à disposition de différentes structures ferroviaires pour circulation sur le réseau national (le Vermandois, le MFPN, ...) ou sur des lignes à voie étroite (le Vivarais, le Velay, la Provence, la Baie de Somme, le train du Bas Berry, le MTVS, ...).

En ce début d'année 2016, la FACS continue son action de préservation du patrimoine ferroviaire. En effet, elle vient de faire l'acquisition d'un autorail ABH 8 des chemins de fer Corses (N° 201). Cette conservation se fait en partenariat avec le Musée des Tramways à Vapeur des chemins de fer Secondaires français, (MTVS) qui aura en charge de le remettre en état de marche pour le présenter et le faire circuler au sein de son nouveau Musée vivant dans l'Oise.

Les autorails ABH8 ont été construits, en 8 exemplaires, par la Régie Nationale des Usines Renault en 1949 – 1950 à Boulogne-Billancourt. Il s'agit de la dernière série d'autorail ABH, adaptation à la voie métrique des autorails de type VH construits au début des années 1930 pour les Grands réseaux, qui ont précédé la création de la SnCF.

Le 201 a été utilisé sur la ligne centrale de Corse entre Bastia et Ajaccio et sur la ligne de Calvi. Sa carrière s'est achevée en 2008, il assurait depuis plusieurs années la navette du tramway de la Balagne entre Calvi et l'Île Rousse.

A titre d'information une telle préservation, achat et transport coûte environ 30.000 Euros.

C'est pour cela que l'association sollicite votre soutien financier. La FACS est reconnue d'intérêt général, tous les dons sont déductibles, à hauteur de 66%, des impôts sur le revenu ou 75% de l'ISF pour les particuliers et à hauteur de 60% des impôts sur les sociétés pour les entreprises.

Les dons peuvent être adressés par chèque au siège social, par virement bancaire ou par paiement en ligne Paypal. Tous renseignements sur le site internet

www.trains-fr.org



Un ABH à l'île Rousse
Coll H Dupuis



L'autorail X201 en 2000 assure les navettes du tramway de la
Balagne PH. P Bejui

L'autorail X201 dans son état actuel à Bastia
Ph H Tenoux et JP Lescat

